

Réunion du 25 octobre 2016

Commission de Suivi de Site (CSS) du dépôt pétrolier SARA à Kourou

DEAL Guyane
Services REMD



Ordre du jour

1. - bilan d'activités de la SARA ;
2. - évolutions réglementaires ;
3. - le nouveau plan particulier d'intervention (2016) ;
4. - points divers.



2. Évolutions réglementaires



Arrêté ministériel du 25 mai 2016

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Arrêté du 25 mai 2016 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

NOR : DEVP1412379A

***Publics concernés :** exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, ayant installé ou ayant pour projet d'installer des équipements photovoltaïques susceptibles d'impacter les activités industrielles de l'installation classée.*

***Objet :** prise en compte des risques liés à la présence d'équipements photovoltaïques au sein des installations classées soumises à autorisation.*

***Entrée en vigueur :** les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2016.*

***Notice :** le présent arrêté définit les exigences fondamentales permettant d'encadrer l'implantation et la mise en œuvre d'équipements photovoltaïques lorsque ces derniers sont susceptibles d'impacter les activités industrielles d'installations à risques.*

***Références :** le texte modifié par le présent arrêté peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://legifrance.gouv.fr>).*

Instruction interministérielle du 19 mai 2016 relative aux établissements Seveso

Communication d'informations potentiellement sensibles

Origine de l'action

Actes de malveillance en 2015 sur des établissements
Seveso :

- Berre-l'Etang
- St-Quentin- Fallavier

*Instruction du 30 juillet 2015
(inspections des Seveso avant fin 2015)*

Instruction interministérielle du 19 mai 2016 relative aux établissements Seveso

Problématique de la diffusion d'informations

Souci d'un bon équilibre entre impératifs de
sûreté et information du public

*Instruction du 19 mai 2016 relative à la mise à
disposition et à la communication d'informations
potentiellement sensibles pouvant faciliter la
commission d'actes de malveillance dans les
établissements Seveso*



Instruction interministérielle du 19 mai 2016 relative aux établissements Seveso

Informations sensibles définies par l'instruction

- Localisation précise des potentiels de dangers, dénomination et quantités précises des produits
- Fonctionnement et localisation détaillés des Mesures de Maîtrise des Risques
- Plans détaillés du site, cartes d'intensités et tableaux des phénomènes dangereux

Mesures transitoires dans l'attente d'évolutions réglementaires (projet de décret modifiant le code de l'environnement)

Instruction interministérielle du 19 mai 2016 relative aux établissements Seveso

Absence de ces informations sensibles (documents futurs ou en cours)

- Dossiers mis à l'enquête (études de dangers en particulier), rapports au CODERST
- Arrêtés préfectoraux : rédaction par objectifs si possible + avec une annexe non publiée pour les informations sensibles
- PPRT : notes de présentation, documents et présentations
- PPI

3. Le nouveau Plan Particulier d'Intervention



4. Points divers

